

Québec, le 24 novembre 2010

Madame Kateri Lescop-Sinclair  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Direction des affaires régionales de l'Estrie-Montréal-Montérégie et Laval-Lanaudière-  
Laurentides  
Secteur des Opérations régionales  
545, boul Crémazie Est- 8e Étage  
Montréal (Québec) H2M 2V1

**Objet :** Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie  
Questions du 24 novembre 2010 (n<sup>os</sup> 1 à 6)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue le 15 novembre dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions que vous trouverez en annexe :

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 26 novembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux et de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 13 décembre prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j. : Annexe des questions (n<sup>os</sup> 1 à 6)

## Annexe des questions (n<sup>os</sup> 1 à 6)

1. Le MRNF participera-t-il au suivi de la mortalité des oiseaux sous sa juridiction et des chiroptères si le projet est autorisé? Comment serait déterminé le seuil à partir duquel une mortalité de ces espèces serait jugée suffisamment élevée pour que des mesures d'atténuation soient exigées du promoteur ?
2. Est-ce que le ministère possède des données concernant l'évolution des superficies des milieux boisés et humides en Montérégie dans les dernières décennies ? Si oui, la commission souhaite les obtenir.
3. Au cours de l'audience publique du BAPE portant sur le projet de parc éolien de New Richmond, le MRNF a produit un état d'avancement du développement de l'énergie éolienne sur le territoire québécois daté du 23 mars 2010 (DB1.1, [www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-new-richmond/documents/DB1.1.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-new-richmond/documents/DB1.1.pdf)). La commission souhaite obtenir une mise à jour de cet état d'avancement.
4. Veuillez fournir les tendances au Québec et en Montérégie de l'évolution des populations des espèces à statut particulier présentes dans la région d'étude.
5. Le promoteur propose de faire un suivi des mortalités des oiseaux et des chiroptères sur 3 ans après la mise en service (PR3.1, p.581). Le MRNF considère-t-il une telle durée de suivi satisfaisante compte tenu entre autres que la taille des populations peut changer sur 20 ans (notamment avec les plans de rétablissement qui existent pour certaines espèces), que l'habitat subira des transformations (notamment avec le changement climatique et la croissance de l'éolien), que les pratiques agricoles évolueront (ex. aménagement croissant d'haies brise-vent) et que la liste des espèces à statut particulier pourrait changer? Justifiez votre réponse.
6. Est-ce que la création d'un ou plusieurs corridors fauniques est prévue en Montérégie? Le cas échéant, veuillez fournir un plan précis et en détailler la teneur.